



# ANIMATRICE FEDERALE DE FOOTBALL

Fiche d'inscription à retourner au District de l'Essonne de Football  
52, rue du Mesnil – 91200 BRETIGNY SUR ORGE  
[technique@essonne.fff.fr](mailto:technique@essonne.fff.fr)

---

## **Date :**

24 mars 2019

\*\*\*\*\*

## **Lieu :**

Institut G. Villadier – District de l'Essonne de Football  
52, rue du Mesnil  
91220 BRETIGNY SUR ORGE

\*\*\*\*\*

## **Coût de la formation :**

Formation 75€ (3 bons de formation à 25€)  
Restauration 13€ (par chèque ou prise en charge du club)  
Chèque de caution de 50€  
Chèque à l'ordre du District de l'Essonne de Football

\*\*\*\*\*

## **Modalités d'inscription :**

Envoi d'un certificat médical de moins d'un an  
et les règlements de la formation

\*\*\*\*\*

# INSCRIPTION SAISON 2018/2019

## Fiche de renseignement

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

Club : \_\_\_\_\_ N° licence : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

E-mail (en majuscule) : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

Afin de pouvoir effectuer la formation dans des conditions optimales, le nombre de participants sera limité à 20 personnes



Dossier suivi par le Pôle formation  
Téléphone : 01.60.84.71.63  
Email : [secretariat@essonne.fff.fr](mailto:secretariat@essonne.fff.fr)

---

## Objet : Prise en charge de formation par le club

*Uniquement pour les clubs Essonnais*

---

Madame, Monsieur le Président,

Afin de valider la participation de votre (vos) éducateur(s) en formation, nous vous remercions de **compléter la prise en charge** ci-dessous et de nous la **retourner sous 2 jours** à compter de sa (leurs) préinscription(s) sur le site internet du district.

ATTENTION : Seuls les candidats dont la formation est réglée seront considérés comme inscrits sous réserve des places disponibles. Les dossiers complets seront traités par ordre d'arrivée.

Intitulé de la Formation : ..... Date(s) du module : .....

Je soussigné, Mme / M. .... du club de .....

En Qualité de Président(e) / secrétaire / trésorier(e) (*entourez votre fonction*)

Déclare que **le club prendra la charge financière de la participation à la formation** ci-dessus référencée des éducateurs suivants, préalablement préinscrits sur le site du district :

Mme / M. .... licence n°.....

Rédigé le ..... à .....

**Signature et Tampon du club\***

Nous espérons vous avoir apporté les précisions utiles à une bonne compréhension du fonctionnement sur et comptons sur vous pour sa large diffusion et application.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,  
Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le Directeur administratif,  
PLUSQUELLEC Vincent

\*OBLIGATOIRE



PROGRAMME  
**Héritage**  
2019

## BON FORMATION ÉDUCATEURS

# 25€

A compléter :

Nom : ..... Prénom : .....

Club : .....

N° licence : .....

Formation : .....

Dates : ..... Lieu : .....

Signature stagiaire

OU

Tampon club

Tampon Ligue

Fédération Française de Football, association reconnue d'utilité publique par Décret du 4 décembre 1922, dont le siège social est à PARIS Cedex 15, 87 boulevard de Grenelle.

Grâce aux retombées financières de la Coupe du Monde 2018, la FFF a décidé, au titre de la saison 2018-2019, de donner la possibilité aux stagiaires d'utiliser **2 bons par module pour tous les modules d'éducateurs suivants : U6-U7, U9-U11, U13-U15, Animatrice Fédérale**, dans la limite du coût de chaque formation.

Offre valable jusqu'au 30 juin 2019 au sein des Ligues et Districts qui dispensent ces formations.

*Concernant les modules du CFF3 et du CFF4, les modules complémentaires, les certifications ou recyclages de formation de niveau 4, seul 1 bon pourra être utilisé par module de 16h, dans la limite de deux formations par personne par saison. Offre valable jusqu'au 30 juin 2019 au sein des Ligues et Districts qui dispensent ces formations.*

Dans le cadre du programme « Héritage 2019 » l'utilisation de bons pour une éducatrice est illimitée dans la limite du coût de formation



PROGRAMME  
**Héritage**  
2019

## BON FORMATION ÉDUCATEURS

# 25€

A compléter :

Nom : ..... Prénom : .....

Club : .....

N° licence : .....

Formation : .....

Dates : ..... Lieu : .....

Signature stagiaire

OU

Tampon club

Tampon Ligue

Fédération Française de Football, association reconnue d'utilité publique par Décret du 4 décembre 1922, dont le siège social est à PARIS Cedex 15, 87 boulevard de Grenelle.

Grâce aux retombées financières de la Coupe du Monde 2018, la FFF a décidé, au titre de la saison 2018-2019, de donner la possibilité aux stagiaires d'utiliser **2 bons par module pour tous les modules d'éducateurs suivants : U6-U7, U9-U11, U13-U15, Animatrice Fédérale**, dans la limite du coût de chaque formation.

Offre valable jusqu'au 30 juin 2019 au sein des Ligues et Districts qui dispensent ces formations.

*Concernant les modules du CFF3 et du CFF4, les modules complémentaires, les certifications ou recyclages de formation de niveau 4, seul 1 bon pourra être utilisé par module de 16h, dans la limite de deux formations par personne par saison. Offre valable jusqu'au 30 juin 2019 au sein des Ligues et Districts qui dispensent ces formations.*

Dans le cadre du programme « Héritage 2019 » l'utilisation de bons pour une éducatrice est illimitée dans la limite du coût de formation



PROGRAMME  
**Héritage**  
2019

## BON FORMATION ÉDUCATEURS

# 25€

A compléter :

Nom : ..... Prénom : .....

Club : .....

N° licence : .....

Formation : .....

Dates : ..... Lieu : .....

Signature stagiaire

OU

Tampon club

Tampon Ligue

Fédération Française de Football, association reconnue d'utilité publique par Décret du 4 décembre 1952, dont le siège social est à PARIS Cedex 13, 87 Boulevard de Grenelle.

Grâce aux retombées financières de la Coupe du Monde 2018, la FFF a décidé, au titre de la saison 2018-2019, de donner la possibilité aux stagiaires d'utiliser **2 bons par module pour tous les modules d'éducateurs suivants : U6-U7, U9-U11, U13-U15, Animatrice Fédérale**, dans la limite du coût de chaque formation.  
Offre valable jusqu'au 30 juin 2019 au sein des Ligues et Districts qui dispensent ces formations.

*Concernant les modules du CFF3 et du CFF4, les modules complémentaires, les certifications ou recyclages de formation de niveau 4, seul 1 bon pourra être utilisé par module de 16h, dans la limite de deux formations par personne par saison. Offre valable jusqu'au 30 juin 2019 au sein des Ligues et Districts qui dispensent ces formations.*

Dans le cadre du programme « Héritage 2019 » l'utilisation de bons pour une éducatrice est illimitée dans la limite du coût de formation